

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet SERVICE D'ESSAIS EN LABORATOIRE	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-130583/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 20130583	Date 2013-09-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$-025-26332	
File No. - N° de dossier 025ss.EN578-130583	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-10-10	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brault, Laurie	Buyer Id - Id de l'acheteur 025ss
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1378 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of Public Works and Government of Canada Portage III 11 Laurier St K1A 0S5	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TITLE: SERVICES D'ESSAIS EN LABORATOIRE:**27 septembre 2013 - Modification #006 à la demande de soumissions**

Le but de cette modification est de:

- A. Répondre aux questions soulevées par des soumissionnaires potentiels
- B. Modifier les annexes 1,2,3,4,5 de l'annexe A
- C. Modifier la base de paiement
- D. Modifier les annexes 2, 3, 4, 5 et 6 de la demande de soumissions.

1. Question:

Pouvez-vous confirmer qu'il ne devrait pas y avoir de référence aux composants du tissu, et la norme ne comporte aucun par. 6.3 (Fil).

Réponse :

Les tableaux ont été révisés parce qu'il y a une erreur autant dans le tableau sur les pare-vapeur en feuille de polyéthylène que dans celui du Groupe de services 3 : Produits du bâtiment – contrats 5 et 6.

Toute référence au par. 6.3 (Fil) a été entièrement enlevée dans le tableau sur les pare-vapeur en feuille de polyéthylène, et la référence aux « composants du tissu » a été remplacée par les « exigences relatives à la performance » dans le tableau du Groupe de services 3 : Produits du bâtiment – contrats 5 et 6.

2. Question :

Quelle est la signification de « total calculé par essai »? Selon moi, il y a deux interprétations possibles :

- i) Le total de la valeur monétaire pour les cinq années, indépendamment du nombre d'unités de prévu par année. Par exemple, si des frais de 100\$ sont imputés pour un essai particulier pour chaque année, le « total calculé par essai » serait alors de $100 \times 5 = 500\$$.
- ii) (la valeur monétaire de l'essai pour l'année 1 multipliée par le nombre d'unités durant l'année) + (la valeur monétaire de l'essai pour l'année 2 multipliée par le nombre d'unités durant l'année) + etc. Une fois de plus, si des frais de 100\$ sont imputés pour un essai particulier pour chaque année et que 20 unités sont prévues chaque année, le « total calculé par essai » serait de : $(100 \times 20) + (100 \times 20) + \dots + (100 \times 20) = 10\,000\$$.

Laquelle des deux possibilités représente la bonne interprétation?

Réponse :

La deuxième interprétation est la bonne.

3. Question :

Dans les DP précédentes, on nous demandait de donner un prix sur 6.6.6 capacité d'impression par 1000 pages car il y avait de grandes différences d'une cartouche à l'autre pour le même type. Il n'y a aucune

indication de cela dans la présente DP. Est-ce-que ça signifie que nous devons donner un prix sur l'essai de capacité d'impression sur la base d'un taux fixe?

Réponse :

Le soumissionnaire a raison. Il devrait y avoir une possibilité de soumissionner sur la capacité d'impression par 1000 pages. Les tableaux ont été révisés afin d'inclure la possibilité de donner un prix sur la capacité d'impression minimale prévue, voir page 28, et une rangée additionnelle pour donner un prix sur la capacité d'impression par 1000 pages supérieure à la capacité d'impression minimale.

4. Question :

Pour les essais de performance de référence, nous devrions normalement évaluer seulement les par. 6.6.3 et 6.6.6 étant donné que nous mettons à l'essai des cartouches de toner d'origine. Avons-nous vraiment besoin de spécifier les valeurs monétaires des autres items? Par exemple, les exigences d'étiquetage ne s'appliqueraient certainement pas aux cartouches de toner d'origine.

Réponse :

Les tableaux ont été modifiés pour tenir compte des exigences relatives aux essais de performance de référence.

5. Question :

Pour les pare-vapeur, je crois qu'il y a des erreurs dans le tableau, 6.3 Fil. Dans 51.34, le titre de la section 6.3 est « Étiquetage », et non pas « Fil ». Cedernier ne fait pas partie du vocabulaire retrouvé dans cette norme.

Réponse :

Le tableau a été révisé et toutes les références aux vêtements de protection ont été enlevées.

6. Question :

De plus, il n'y a pas de section 6.5.1.

Réponse :

Le tableau a été révisé et la section 6.5.1 a été changée pour 6.3

7. Question :

Dans les exigences relatives aux performances, vous référez à 155.22, et cette norme n'a aucun rapport avec les gants. C'est aussi le cas des trois normes mentionnées dans la pièce jointe 6.

Réponse: Les tableaux ont été révisés et toutes les références à CAN/CGSB-155.22 ont été enlevées.

8. Question :

S'ils veulent spécifier le niveau de contrôle, ils devraient également spécifier le NQA.

Réponse:

Les tableaux dans la pièce jointe 6 contiennent les niveaux de contrôle et le NQA.

9. Question :

Il n'y a pas de colonne pour calculer le total calculé par essai (problème résolu).

Réponse:

Ce problème a été pris en compte dans le tableau révisé.

10. Question :

Les quantités au-dessus des tableaux sont incorrectes; elles devraient être insérées dans le tableau à des fins de multiplication (voir commentaire ci-dessus)

Réponse:

Les tableaux ont été révisés pour refléter la taille d'échantillon normale pour fin d'essai par élément, voir les notes à la fin de chaque tableau.

11. Question :

Dans le tableau pour les gants non réutilisables pour examen médical et aussi pour les gants en caoutchouc à usage chirurgical, stériles, non réutilisables, en-dessous de "Autres exigences ISO 21171"; seul "poudre résiduelle" devrait être placé sous cet en-tête. Ceux qui suivent proviennent du manuel du programme.

Réponse:

Les tableaux ont été révisés et font référence à ISO 21171 sous « poudre résiduelle ».

12. Question :

Dans le tableau relatif à D5250 de l'ASTM, veuillez noter que l'ONGC n'utilise plus cette norme et est passé à la norme ISO 11193-2.

Réponse:

Les tableaux ont été révisés et font désormais référence à la norme ISO 11193-2.

13. Question :

Les numéros de paragraphe sont corrects sauf le dernier; 6.3.4 n'existe pas dans cette norme.

Réponse:

Le tableau a été révisé et la section 6.3.4 a été enlevée.

Partie B: Modifications à la demande de soumissions

Le but de cette modification est de:

1. Modifier les ANNEXES 1,2,3,4,5 DE L'ANNEXE A
2. Modifier la base de paiement
3. Modifier les pièces jointes 2, 3, 4, 5 et 6 de la demande de soumissions.

La demande de soumissions est modifiée comme suit:

1. Aux pages 27 à 57 de l'invitation:

Supprimer en entier:

ANNEXES 1,2,3,4,5 DE L'ANNEXE A

Insérer:

ANNEXES 1,2,3,4,5 DE L'ANNEXE A annexées à la présente modification de l'invitation, pour remplacer l'éléments supprimés ci-dessus.

2. Aux pages 58 à 75 de l'invitation:

Supprimer en entier:

Annexe B - Base de paiement

Insérer:

Annexe B-1 Base de paiement annexée à la présente modification de l'invitation, pour remplacer l'élément supprimé ci-dessus.

3. Aux pages 81 à 98 de l'invitation:

Supprimer en entier:

Les pièces jointes 2, 3, 4, 5 et 6, intitulées Fiche de présentation de la soumission financière.

Insérer:

Les pièces jointes 2,3,4,5 et 6, intitulées Fiche de présentation de la soumission financière annexée à la présente modification de l'invitation, pour remplacer l'éléments supprimés ci-dessus.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT INCHANGÉES.